

DEUX CENT SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le lundi 5 décembre 1949, à 10 h. 45.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

30

Interdiction de l'arme atomique et réduction d'un tiers des armements et des forces armées des membres permanents du Conseil de sécurité: rapport du Conseil de sécurité

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE (A/1151)

1. Le PRÉSIDENT, en l'absence du Rapporteur de la Commission politique spéciale, attire l'attention des membres de l'Assemblée sur le rapport de cette Commission et le projet de résolution qui l'accompagne (A/1151).

2. M. HOFFMEISTER (Tchécoslovaquie) fait observer que le titre du point 24 de l'ordre du jour a été modifié, à la Commission politique spéciale, par la majorité habituelle, toujours disposée à voter toute proposition présentée par l'un des alliés militaires des Etats-Unis. Le vote de 25 voix contre 5, avec 3 abstentions, par lequel il a été décidé que le projet de résolution serait intitulé "Réglementation et réduction des armements de type classique et des forces armées" montre, en fait, que la Commission politique spéciale n'a pas rempli la tâche qui lui avait été confiée ou, pour le moins, que cette tâche n'a été exécutée qu'en ce qui concerne la deuxième partie du point 24. Ce n'était point là une omission. Le projet de résolution présenté à la Commission par l'URSS, pour bref qu'il fût, correspondait à la tâche confiée à cette Commission. Ce projet de résolution a été rejeté. Peut-être était-il trop logique au gré de l'inévitable majorité anti-soviétique. Toutefois, cette majorité a été affaiblie par 14 abstentions. Ces 14 abstentions sont très significatives, en ce sens qu'elles semblent indiquer qu'il manquait quelque chose au projet de résolution présenté par la France et la Norvège. Ce quelque chose n'est rien moins que la bombe atomique.

3. Les hommes de tous les pays, qu'ils travaillent dans les usines ou dans les champs, comptent sur l'Organisation des Nations Unies pour les délivrer de la crainte de la guerre. La bombe atomique est devenue le symbole de la menace de guerre qui fait régner la peur sur la terre entière. La responsabilité doit en être imputée aux Etats-Unis, qui ne se sont pas contentés de fabriquer la bombe atomique mais en ont fait le symbole de la menace de guerre, encourageant ainsi l'espoir chez les fauteurs de guerre.

4. Dans les pays appartenant à la majorité coutumière, les peuples croient souvent ce que leur disent les journaux, les commentateurs de la radio, les sénateurs et même leurs représentants à l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais, au fond de leur cœur, ils gardent la conviction que la guerre est un crime et un fléau. Ils le pensent même de la guerre que les Etats-Unis et ses alliés militaires sont en train de préparer contre l'Union soviétique. Les masses ouvrières

de l'Europe occidentale ne veulent pas se battre pour l'hégémonie des Etats-Unis; elles ne se battront jamais contre l'Union soviétique. Or, nul n'ignore que les troupes qui constituent le noyau des armées de l'Europe occidentale que les généraux américains sont prêts à jeter dans la guerre américaine sont recrutées dans la classe ouvrière.

5. De source digne de foi, on rapporte que les experts militaires des Etats-Unis et du Royaume-Uni estiment que les armées de leurs alliés d'Europe occidentale sont moins sûres, pour les raisons que M. Hoffmeister vient d'indiquer. Les Etats-Unis devront chercher une meilleure chair à canon et l'on dit que le maréchal Montgomery a déjà trouvé ce qu'il lui faut dans ses nouveaux Hessiens.

6. Il est notoire que dans leurs trois zones de l'Allemagne occidentale, mais plus particulièrement dans la zone américaine, les Puissances occidentales ont armé idéologiquement les anciens nazis et nourri l'illusion d'un prochain retour en Tchécoslovaquie des Allemands qui ont été transférés de ce pays en Allemagne et qui avaient tous été des partisans fervents du Führer. On a déjà semé le doute dans leur esprit quant à l'intangibilité des frontières orientales. On entretient l'idée du révisionnisme allemand dans des cerveaux qui ne sont pas encore guéris de leur désir effréné de conquête mondiale. Les Allemands de l'ouest sont en train de se préparer, avec l'aide des occidentaux, pour une nouvelle mission allemande. Ce que sera cette mission, on peut l'apprendre aux diverses sources qui prédisent le prochain réarmement de l'Allemagne non seulement avec des illusions révisionnistes, mais avec des tanks et des canons.

7. On a trop démenti que les Puissances occidentales ont le dessein de réarmer l'Allemagne pour que ces démentis puissent être pris pour argent comptant. Ces démentis de l'intention de réarmer l'Allemagne n'ont été aussi énergiques qu'afin d'apaiser les inquiétudes et l'anxiété des voisins occidentaux de l'Allemagne; mais l'on sait que le réarmement de l'Allemagne a déjà été envisagé, qu'il est encore envisagé et qu'il a simplement été différé pour le moment.

8. Le représentant des Etats-Unis peut, soit déclarer que la presse de son pays donne au public des informations erronées, soit reconnaître que c'est avec raison que la Tchécoslovaquie, proche voisine de l'Allemagne et si souvent attaquée, exprime de l'inquiétude au sujet de la nouvelle persistante d'un réarmement futur de l'Allemagne. A ce propos, M. Hoffmeister cite des extraits d'un article publié dans le *New York Herald Tribune* du 23 novembre et intitulé: "On envisage d'utiliser un contingent allemand dans l'armée de l'Europe occidentale".

9. Ce n'est pas seulement, d'ailleurs, la Tchécoslovaquie qui se préoccupe des rumeurs vagues et non confirmées que l'orateur vient de rappeler. Parlant au nom du Gouvernement français, M. P. H. Teitgen, Secrétaire d'Etat à l'Information, a déclaré que la France ne peut admettre un

1 Pour la discussion sur ce sujet à la Commission politique spéciale, voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Commission politique spéciale, 38ème à 43ème séances.

système de sécurité qui permettrait à l'Allemagne de réarmer. Il a fait cette déclaration au moment où l'on avait déjà officiellement annoncé que les Ministres des affaires étrangères n'avaient pas discuté la question du réarmement de l'Allemagne, et elle a été publiée en même temps que la déclaration du général Omar Bradley, selon laquelle le réarmement de l'Allemagne dépendait des signataires du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union occidentale. Il a ajouté qu'une fois que cette question serait résolue et que le relèvement économique de l'Allemagne serait accompli, on pourrait examiner la question de la situation militaire de l'Allemagne.

10. M. Hoffmeister se demande si la France aura un droit de veto au Conseil de l'Atlantique Nord, ce droit de veto qu'elle combat avec tant de véhémence à l'Organisation des Nations Unies, ou si une simple majorité inspirée par les Etats-Unis pourra l'emporter sur les intérêts français.

11. Les sénateurs des Etats-Unis ont été moins prudents. M. Elmer Thomas, sénateur démocrate de l'Etat d'Oklahoma, a dit qu'il considérait que l'Allemagne était nécessaire à la défense de l'Europe occidentale. Pour cette raison, il a conclu que les Etats-Unis devraient équiper plusieurs divisions allemandes sans permettre à l'Allemagne de fabriquer elle-même ses armements.

12. M. Joseph Pfeifer, démocrate, de New-York, a dit à des journalistes qu'il fallait sans aucun doute faire entrer l'Allemagne dans l'Union occidentale. Il a ajouté qu'il était également partisan d'un réarmement éventuel de l'Allemagne au sein des Etats-Unis d'Europe.

13. Le *New York Herald Tribune* a publié un article intitulé "Johnson et les Allemands", où il était dit, notamment, que les chefs d'état-major français commandant les forces terrestres, le général Georges Revers et le général de Latre de Tassigny, séparés par d'après désaccords sur toutes les autres questions, s'accordent sur le plan purement militaire, pour reconnaître qu'un réarmement de quelque importance de l'Allemagne est nécessaire. On lit plus loin, dans cet article, que tous les chefs militaires de l'Ouest sont convaincus que, en cas de guerre, la défense de l'Europe occidentale soulèverait vraisemblablement d'énormes difficultés en l'absence de troupes allemandes terrestres. Ils ont l'absolue conviction que la défense de l'Allemagne elle-même est totalement impossible sans le concours de troupes allemandes.

14. Le Comité de défense constitué en vertu du Traité de l'Atlantique Nord a convenu à l'unanimité d'un programme de production d'armements. Le correspondant parisien du *New York Times* mandait, le 1er décembre, que les milieux officiels français ont exprimé leur déception de voir que l'organisation instituée en application du Traité de l'Atlantique Nord a beaucoup moins rassuré les peuples du continent qu'on ne l'avait espéré. L'article en question donnait les raisons de cet état de choses, dont l'une était la crainte que l'aide des Etats-Unis ne puisse pas emporter rapidement la décision. Une autre raison était l'appréhension que le manque d'effectifs en Europe occidentale n'amène, tôt ou tard, les Etats-Unis à chercher à enrôler des troupes allemandes, ce que les Français reconnaissent comme logique du point de vue militaire.

15. Il est vain de gaspiller le temps des Membres de l'Organisation des Nations Unies à discuter un plan pour la réduction des armements et des forces armées lorsque, au même moment, d'autres représentants de certains Etats discutent entre eux un plan de réarmement du groupe de l'Atlantique Nord et de la création de nouvelles forces armées par l'utilisation des anciennes jeunesses hitlériennes.

16. Une dépêche spéciale de Londres au *New York Times* a annoncé que, si la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord aboutit à un succès, le crédit de 1.400 millions de dollars affecté à l'aide militaire serait libéré en totalité pour renforcer la défense de l'Ouest.

17. Cette somme, toutefois, ne comprend pas tout ce que les Etats-Unis dépensent pour les armements. Selon le *New York Herald Tribune*, le sénateur Edwin C. Johnson, tout en recommandant, au cours d'un programme de télévision, qu'on se montre plus circonspect touchant les progrès de la science atomique aux Etats-Unis, a révélé que la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis poursuivait activement ses travaux en vue de créer une arme atomique mille fois plus puissante que la bombe lancée sur Hiroshima.

18. Ainsi, un porte-parole officiel des Etats-Unis a annoncé ce à quoi le monde peut s'attendre. Cependant, certains Membres de l'Assemblée générale semblent penser qu'on peut omettre de comprendre les armes atomiques dans le questionnaire à adresser aux grandes Puissances. Il est inconcevable que ces Membres puissent persister à se prétendre animés d'un désir sincère de désarmement.

19. Néanmoins, les débats sur les armements, à la Commission politique spéciale, ont clairement révélé un certain malaise chez ceux qui y ont participé. A la lumière des événements qui ont suivi, il est facile de comprendre pourquoi certains Membres ont montré si peu d'empressement à participer aux débats sur l'interdiction de l'arme atomique et la réduction d'un tiers des armements et des forces armées. Ils savaient alors que, au moment même où ils discutaient de la réduction des armements, leurs parlements respectifs étaient en train de voter des budgets militaires accrus.

20. C'est ainsi que le chapitre le plus important du nouveau budget français est celui qui concerne les dépenses militaires. Les travailleurs, qu'ils soient dans leurs foyers, à l'usine ou dans les champs, ont dû attendre et attendront une décision qui puisse alléger le fardeau que leur impose la course aux armements. Parce qu'ils sont gens simples et doués d'un esprit logique, ils s'attendent à ce que le plan de réduction des armements comprenne également une réduction des armes atomiques et l'interdiction de leur utilisation.

21. On a dit à l'homme de la rue que la bombe atomique est une arme, et il serait très difficile à n'importe quel membre de le nier. Mais les membres de la Commission politique spéciale ont affirmé, en adoptant le projet de résolution de la France et de la Norvège, par un vote de 42 voix contre 5, avec 5 abstentions, qu'il leur importait peu de décevoir ou non l'attente de l'homme de la rue.

22. Les représentants de la démocratie populaire de Tchécoslovaquie savent fort bien qu'ils appartiennent au camp des nations qui n'attaqueront jamais personne. Nul n'a besoin de craindre les nations des démocraties populaires, qui se préoccupent de la reconstruction de leurs territoires dévastés, ni les admirables efforts de leurs peuples en vue de transformer leurs pays en pays où les hommes puissent vivre heureux, en Etats socialistes. Les démocraties populaires ne nourrissent nul dessein d'hégémonie mondiale, ni au point de vue industriel, ni au point de vue commercial, ni au point de vue militaire, ni au point de vue financier, ni au point de vue atomique. Elles désirent être délivrées de la crainte de la guerre et c'est pourquoi elles désirent voir interdire les armes atomiques et réduire les armements et les forces armées, estimant que ce serait là une première étape vers l'établissement de la paix du monde et vers une meilleure compréhension entre les nations.

23. La délégation tchécoslovaque ne peut voter pour ce projet de résolution de la Commission politique spéciale parce qu'elle n'y voit rien d'autre que l'aboutissement d'efforts destinés à tuer l'idée du désarmement, déjà mutilée dans les dernières années par le vote de précédentes résolutions et par une mise en œuvre toujours plus vague et plus faible des intentions initiales exprimées devant l'Assemblée, en des temps où tous avaient encore pleinement conscience de ce qu'est la guerre et ce qu'elle serait dans l'avenir. La Tchécoslovaquie ne peut ni n'est disposée à oublier la dernière guerre.

24. La délégation tchécoslovaque votera pour le projet de résolution de l'Union soviétique (A/1169) et formule l'espoir que la sagesse des peuples l'emportera sur les intérêts des fauteurs de guerre et des industriels qui travaillent pour la guerre.

25. M. WOLD (Norvège) déclare que sa délégation désire faire quelques brèves observations en tant que co-auteur du projet de résolution adopté par la Commission politique spéciale.

26. Dès l'origine, l'Assemblée générale, se conformant aux dispositions des Articles 11 et 26 de la Charte, a manifesté le plus vif et le plus sincère intérêt à l'égard de la question de la réglementation des armements.

27. Au cours de sa première session, l'Assemblée a adopté deux résolutions essentielles et fondamentales: la résolution 1 (I) du 24 janvier 1946 traitant des problèmes soulevés par l'énergie atomique et la résolution 41 (I) du 14 décembre 1946 ayant trait aux principes régissant la réglementation et la réduction générales des armements. Le représentant de la Norvège présume que tout le monde est d'accord pour compter parmi les plus importantes que l'Assemblée générale ait adoptées jusqu'à présent, ces résolutions issues des graves et sincères préoccupations de tous les Etats Membres et approuvées par eux à l'unanimité.

28. Rappelant ces faits et ayant présentes à l'esprit les responsabilités précises que les articles correspondants de la Charte imposent aux Etats Membres, M. Wold déplore que, depuis bientôt quatre ans, si peu de progrès ait été réalisé vers la solution du problème. Ce retard est non seulement décevant, mais dangereux et menaçant pour

l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. De plus, dans les circonstances actuelles, il semble presque impossible que la Commission de l'énergie atomique ou la Commission des armements de type classique continuent à avancer dans leurs travaux. Il n'est personne qui ne mesure les graves conséquences qu'entraînerait la cessation de la coopération internationale dans ce domaine.

29. Dans sa résolution 41 (I), l'Assemblée générale a reconnu la nécessité de procéder au plus tôt à une réglementation et à une réduction générales des armements et des forces armées. Cette nécessité demeure toujours aussi pressante, sinon davantage. Les délibérations de la Commission politique spéciale ont montré que tout le monde était d'accord sur ce point. Il semble qu'il y ait également concordance de vues touchant les principes généraux si importants qui devraient s'appliquer à la fois au désarmement et à la réglementation des armements. De l'avis de tous, la communication de renseignements complets est indispensable et un contrôle international efficace est nécessaire. Par conséquent, si l'intention des Etats Membres répond aux déclarations de leurs représentants, il existe une base précise d'accord sur cette question vitale.

30. M. Wold estime donc que l'Assemblée générale doit inviter la Commission des armements de type classique à poursuivre ses travaux de manière qu'aucun effort ne soit épargné pour aboutir à une solution. Si l'on ne parvient à aucun résultat, on saura alors avec certitude quel est l'obstacle qui, malgré l'existence d'un accord de principe, s'oppose en fin de compte à la solution du problème. On saura également quels Etats Membres porteront la responsabilité morale d'avoir empêché la réalisation de l'accord sur une question aussi essentielle.

31. Au cours du débat, la délégation de l'URSS a soutenu que la communication de renseignements sur les armements de type classique ne pourrait avoir lieu que si des renseignements étaient fournis en même temps sur les armes atomiques et elle a présenté un projet de résolution à cet effet. Ce projet, toutefois, ne donne pas un tableau exact de la situation, car toutes les délégations ont exprimé à maintes reprises leur accord sur la nécessité d'obtenir des renseignements complets tant sur les armements de type classique que sur les armes atomiques.

32. Il est évident que la question du désarmement et de la réglementation des armements englobe à la fois les armements de type classique, les forces armées et les armes atomiques. Le but de l'Organisation des Nations Unies doit être de réaliser un accord sur l'interdiction des armes atomiques et sur la réglementation des armements de type classique et des forces armées dans le cadre d'un système efficace de contrôle international.

33. Il est non moins évident que différentes méthodes doivent être employées pour atteindre ces fins. Pour des raisons d'ordre technique et scientifique, les deux problèmes sont traités par deux Commissions différentes, conformément aux deux résolutions fondamentales adoptées à la première session. Il ne faut voir là qu'une méthode pratique de travail. Cela ne signifie pas et n'a jamais voulu signifier que les deux problèmes ne soient pas étroitement liés ou qu'ils puissent être résolus indépendamment l'un de

l'autre. L'un et l'autre sont des problèmes fondamentaux dont la solution est nécessaire à la sauvegarde de la paix.

34. Certains représentants ont soutenu à la Commission politique spéciale que le but du projet de résolution de la France et de la Norvège était d'induire en erreur les membres de la Commission, en leur faisant croire que les renseignements sur les armes atomiques n'étaient pas indispensables à la solution du problème de la réduction des armements. Cela est manifestement inexact, car c'est d'une conception diamétralement opposée que s'inspire le projet de résolution. Le problème du désarmement et la réglementation des armements ne sauraient être résolus si le problème atomique ne l'est pas également; des renseignements complets sont nécessaires aussi bien sur les armements de type classique, que sur les armes atomiques. Il est impossible de mettre en œuvre un plan portant sur les armements et sur les forces armées, en l'absence d'un plan concernant les armes atomiques.

35. La délégation norvégienne estime que le document de travail préparé par la délégation française¹ et adopté par la Commission des armements de type classique² au sujet de la réception, de la vérification et de la publication d'informations complètes touchant les effectifs et les armements de type classique, est juste et raisonnable. Il est fondé sur la réciprocité absolue et ne demande à aucun Etat Membre de divulguer des informations que d'autres Etats n'auraient pas à fournir en même temps. Il est exact que les informations concernant les armes atomiques sont devenues aussi importantes, sinon plus importantes, que les informations fournies au sujet des armements de type classique et des forces armées. C'est pour cette raison que la délégation de l'URSS a affirmé que son pays ne livrerait aucun renseignement sur ses armements et ses armes si les autres Etats ne communiquaient pas de tels renseignements en même temps.

36. Cette attitude n'a rien qui puisse surprendre, étant donné la méfiance qui règne parmi les grandes Puissances; il faut tenir compte de ce fait. Si des informations complètes sur les armements de type classique et les forces armées avaient été fournies rapidement, on aurait certainement fait de très grands progrès dans la voie d'une réduction substantielle des armements. Mais, étant donné qu'il est impossible d'aboutir, pour le moment du moins, à un accord sur cette question, la Commission politique spéciale a déclaré dans son projet de résolution que le fait que la Commission des armements de type classique s'était engagée dans une impasse ne devait pas mettre fin aux travaux de cette commission. Le projet de résolution a principalement pour objet de permettre à la Commission des armements de type classique de poursuivre ses travaux, compte tenu non seulement de la résolution 192 (III) du 19 novembre 1948, mais aussi de la résolution de base 41 (I) du 14 décembre 1946.

37. Le délai dans lequel les renseignements devront être fournis devra être fixé plus tard,

lorsque la tâche difficile concernant le plan de réglementation et de réduction des armements aura atteint un stade plus avancé. Toutefois, il faudra maintenir en même temps le plan de travail établi par l'Assemblée générale elle-même et par le Conseil de sécurité. La question des armes atomiques fait l'objet des travaux de la Commission de l'énergie atomique, et les informations touchant ces armes ne devront être communiquées qu'en conformité du plan concernant l'énergie atomique, plan que la Commission de l'énergie atomique a été chargée d'établir.

38. La question du désarmement et de la réglementation des armements est une question délicate et complexe. L'expérience déjà acquise a confirmé ce fait. Il n'est ni pratique, ni même possible, qu'un seul organe cherche à régler tous les aspects de la question. Mais cela ne signifie nullement que les Etats Membres dans une Commission aient ou doivent avoir la possibilité d'obtenir des avantages au détriment d'autres Etats au cours des travaux des autres commissions. Lorsque toutes ces commissions auront élaboré des plans acceptables dans leurs domaines respectifs, il faudra les coordonner tous dans le cadre d'un système général de sécurité collective. Chacun de ces plans ne serait mis en vigueur qu'en tant que partie intégrante de ce système.

39. La difficulté principale, la difficulté de base, réside dans le manque de confiance entre les Puissances. C'est pourquoi il se peut que, dans ces conditions, la Commission des armements de type classique n'ait guère de chances de réaliser des progrès; cependant, il ne faut épargner aucun effort pour y aboutir. Le fardeau des dépenses militaires pèse lourdement sur les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies; et il n'y a que peu d'espoir de l'alléger sans avoir résolu la question des armements et sans aboutir à un accord sur un système général de sécurité collective. Il est à regretter, surtout en ce qui concerne les pays d'Europe dévastés par la guerre, que, à une époque où il faut consacrer tous les efforts et toutes les ressources à la reconstruction et au relèvement d'après-guerre, une vaste partie du revenu national serve à produire des armements et soit dépensée à des fins militaires. Il est donc nécessaire, aussi bien du point de vue de la paix internationale que du point de vue d'un sain développement économique et social des Etats Membres, que l'Organisation des Nations Unies règle, dans les délais les plus brefs possibles, le problème du désarmement et de la réglementation des armements.

40. Les débats à la Commission ont semblé montrer que, malgré tout, il y avait quelque espoir d'aboutir un jour à une solution. Même si l'Assemblée générale qui siège en ce moment n'est pas devenue l'Assemblée de la paix, ainsi que le Président en exprimait l'espoir à l'ouverture de ses travaux, elle a montré à tous, au cours de ses débats sur cette question ainsi que sur d'autres problèmes, que, en dépit de divergences profondes et fondamentales, la vie internationale serait impossible si l'on ne réussissait pas à établir entre les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies une collaboration fondée sur la Charte.

41. En terminant, le représentant de la Norvège tient à souligner une fois de plus que, pour aboutir à un résultat quelconque, il est indis-

¹ Voir le document S/C.3/40. Ce document a été ensuite soumis au Conseil de sécurité comme le document S/1372 et figure dans les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, quatrième année, supplément de septembre 1949.

² Voir le document S/C.3/SR.19.

pensable que les Etats Membres fassent davantage preuve de confiance mutuelle. Il n'y a que peu d'espoir de mener le désarmement à bonne fin si les Etats s'accusent mutuellement de préparer une nouvelle guerre. S'il est exact qu'aucun Etat Membre ne désire la guerre — et l'orateur est persuadé qu'il en est bien ainsi — il n'y a aucune raison de formuler des accusations de ce genre. Tout le travail de l'Organisation des Nations Unies n'a qu'un seul but : la paix. Chacun des Etats Membres doit être persuadé que tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies aspirent réellement à établir la paix et la sécurité, conformément à l'engagement qu'ils ont contracté aux termes de la Charte. C'est dans cet esprit que la Commission des armements de type classique doit poursuivre ses travaux.

42. M. MONTEL (France) estime que régler et réduire les armements nationaux n'est pas une tâche aisée, même si régnait parmi les Membres des Nations Unies un égal esprit de coopération internationale et de bonne volonté. Cette tâche imposerait, en tout état de cause, que tous les Etats appliquassent la même mesure dans l'appréciation des exigences de leur sécurité intérieure et extérieure, qu'un système de sécurité collective tel que celui qui est prévu par l'Article 43 de la Charte vint au même moment diminuer l'importance des forces nécessaires aux missions nationales de sécurité, et qu'enfin le contrôle, valable à condition d'être complet, étendit ses investigations techniques sur tout l'univers.

43. Mais réglementer et réduire les armements nationaux devient bien plus difficile encore lorsqu'à l'esprit de coopération se substitue le doute entre les Etats sur leurs intentions mutuelles, lorsque certains d'entre eux font obstacle à l'application de la Charte pour ce qui est de la sécurité collective et lorsque les mêmes Etats, loin de déposer les armes qu'ils avaient à la main à la fin du conflit, consacrent une part importante — et n'ont cessé de consacrer une part importante — de leurs ressources économiques à en forger davantage, et de meilleurs, et qu'ils persistent à n'accorder qu'à leurs armes le soin d'assurer leur destin.

44. Au point où en sont, devant les Nations Unies, les problèmes du désarmement, la France voudrait que la situation fût claire dans les esprits. Elle a trop souffert des guerres qui ont ravagé son territoire, elle a trop à redouter d'un nouveau conflit, elle a trop espéré de l'organisation internationale, pour que quiconque puisse mettre en doute sa bonne foi, son impartialité et son immense désir de paix. Au cours du débat sur le projet de résolution de l'URSS, relatif à la conclusion d'un pacte à cinq en vue de l'affermissement de la paix (257ème à 261ème séances), le représentant de l'Union soviétique, M. Vychinsky, s'érigeant une fois de plus en ministre public, s'est permis d'accuser le Royaume-Uni et la France d'avoir été les fauteurs de la deuxième guerre mondiale. Certes, on comprend fort bien son souci de justifier le pacte germano-soviétique et de démentir des archives qui sont maintenant des documents de l'histoire. Mais la France a le droit, et elle entend l'exercer sans passion mais très fermement, de rappeler qu'elle s'est engagée au secours de la Pologne, attaquée successivement par deux agresseurs que chacun connaît bien et partagée

en vertu d'accords secrets qui prouvent sans équivoque la préméditation. Ceci est de la vraie histoire; l'histoire romancée de la politique étrangère de l'URSS n'y saurait rien changer, non plus que les brochures de propagande et moins encore certaines déclarations de reconnaissance dont les échos retentiront douloureusement dans les cœurs fidèles polonais.

45. M. Montel voudrait mettre sous les yeux de l'Assemblée générale le spectacle qu'offre le monde, sous le rapport des forces dont on a à craindre qu'elles ne se déchaînent, et que l'Assemblée a pour tâche de contenir, mesurer, réglementer et réduire. Les moyens d'y parvenir apparaîtront certainement mieux si le problème est clairement posé.

46. D'un côté, chez les alliés de l'ouest, ou constate qu'aussitôt après le conflit, au moment où s'élaborait l'Organisation des Nations Unies et où la Charte allait entrer en application, un désarmement spontané et général était pratiquement chose faite. Les puissants effectifs qui avaient contribué à venir à bout de l'Allemagne hitlérienne et de ses alliés avaient été réduits presque à néant. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, comme leurs alliés occidentaux, déposèrent si vite les armes, et le firent avec si peu d'esprit de retour, que beaucoup des armements n'ont pas même été mis en condition de nouvel usage et qu'ils ont été dispersés, vendus ou détruits. En quelques mois, les grandes armées de la guerre furent réduites, par une démobilisation massive, aux seules unités nécessaires pour la sécurité des territoires et l'occupation des pays ex-ennemis. Les industries qui avaient constitué le potentiel de guerre, les industries américaines en particulier, dont la production avait fourni des armes à toutes les Puissances de la coalition, l'URSS comprise, furent en peu de temps converties et retournèrent à leurs fabrications de temps de paix. Les contrôles et les appareils de direction qui avaient organisé ce vaste potentiel furent rapidement abandonnés, dispersés, supprimés. Il convient de souligner qu'ils le furent à la demande même de ceux qu'on accuse aujourd'hui d'impérialisme.

47. Cet impérialisme, à supposer qu'il existât, a-t-il depuis lors reconstitué la puissance militaire nécessaire aux desseins qu'on lui prête? Les contrôles et l'appareil de direction ont-ils été rétablis? Les industries ont-elles été reconverties en industries de guerre? De vastes armées nécessaires à l'agression ont-elles été reconstituées?

48. On sait fort bien qu'il n'en est rien et qu'aucun signe ne se manifeste dans les pays occidentaux qui puisse déceler des préparatifs d'agression. Leur seule activité militaire s'est bornée, depuis peu et précisément parce qu'ils avaient désarmé, à préparer les conditions d'une défense éventuelle. Ils ont fait leur devoir et nul ne peut les en blâmer.

49. Certains prétendent que les Etats-Unis ont établi, par l'arme atomique et l'aviation stratégique, la suprématie de leur puissance. On peut répondre qu'en effet les Etats-Unis possédaient l'exclusivité d'un instrument de guerre possible. Ils ont compté sur cette exclusivité pour assurer leur sécurité et aussi celle de tout l'Occident. L'attitude de l'URSS oblige les peuples libres à s'en féliciter. On peut répondre aussi qu'il n'a pas dépendu des Puissances occidentales que

contrôle international et la réglementation de l'énergie atomique fussent institués depuis plus de deux ans. Tout le monde sait d'où sont sans cesse venus les obstacles, quels que soient les camouflages employés et les moyens de propagande utilisés.

50. Il y a deux manières pour une nation de se préoccuper de l'état de ses armements. La première consiste, devant le danger, à se mettre en mesure de se défendre et de riposter à une agression, parce que cette agression apparaît possible; c'est là l'attitude occidentale actuelle. L'autre consiste à se donner tous les moyens économiques et militaires nécessaires à une agression, à entourer ces moyens d'un secret jaloux, à n'accepter aucun contrôle effectif et adéquat qui serait la meilleure preuve d'esprit de mutuelle compréhension internationale; puis, installé sur un formidable appareil de force au milieu d'un monde presque sans armes ou qu'on veut tel, à accuser les autres de perpétrer les desseins qu'on donne toutes les apparences de nourrir soi-même et, par une imposture suprême, à se proclamer le champion de la paix. Telle est l'attitude de l'Union soviétique.

51. Depuis la guerre, loin de désarmer, l'URSS entretient et perfectionne son appareil militaire. A ce sujet, M. Montel rappelle qu'on a longuement exposé à combien revenait au contribuable américain ou au contribuable français le coût des armements; il aimerait qu'on indiquât dans quelles conditions l'entretien d'un soldat soviétique peut ne rien coûter aux travailleurs et aux paysans soviétiques. L'URSS conserve de si vastes armées qu'on peut en toute prudence les évaluer pour le temps de paix à plusieurs millions d'hommes, formant un nombre impressionnant de divisions dont une grande proportion est constituée de divisions blindées et aéroportées; le tout constitué en corps de bataille avec mission stratégique et axes de marche. Cet ensemble n'est que le noyau actif d'une armée de temps de guerre, comportant un bien plus grand nombre de divisions qui, avec une puissante aviation modernisée et la marine, représente une armée géante comme le monde n'en a jamais connu. Encore faudrait-il faire mention des effectifs considérables rassemblés et entraînés dans de multiples organisations paramilitaires, qui échapperaient à tout contrôle éventuel. Il n'est pas imprudent non plus d'ajouter les forces armées de pays dont le commandement, pour certains au moins, est d'ores et déjà, et officiellement, entre les mains de généraux soviétiques.

52. La production qui alimente cet appareil militaire s'accroît sans cesse, sans séparer ses fins civiles et ses fins militaires, dans un régime où l'Etat décide arbitrairement.

53. L'Union soviétique a pu ajouter à son puissant système de force l'arme atomique; cela explique assez bien pourquoi l'URSS s'est opposée avec tant de vigueur à tout contrôle efficace de l'énergie atomique et pourquoi, en particulier, elle rejette cette année le système des quotas qu'elle acceptait précédemment en matière de contrôle de l'énergie nucléaire.

54. Cette énorme puissance militaire qui s'érige ainsi au cours des années, alors que les Nations Unies s'efforcent de bâtir la sécurité collective et d'instaurer un désarmement général, à quoi l'URSS laisse-t-elle penser qu'elle l'utilisera?

55. Est-ce à se défendre? Mais quelle disproportion entre l'appareil de force d'un pays qui doit comme les autres réparer ses ruines de guerre et pourvoir aux besoins de sa population, et les moyens militaires raisonnables et connus qu'entretiennent les autres Etats!

56. C'est précisément là que les peuples libres trouvent un motif de plus à leurs appréhensions. L'URSS a fait peser le poids de sa force dans les relations internationales qu'elle entretient avec les Puissances placées sous son influence. Qui ne peut craindre qu'aux progrès accomplis déjà par son extension territoriale elle ne veuille ajouter encore et toujours d'autres progrès?

57. Cette crainte est confirmée par les agissements de ce surprenant appareil appelé le Kominform, qui, avec son organisation semblable à celle d'un gouvernement international clandestin, muni de bureaux et de police armée, est chargé de contrôler les Etats dits de démocratie populaire et de préparer les voies du même contrôle dans les Etats encore libres.

58. Le représentant de la RSS d'Ukraine s'est efforcé de démontrer que le Kominform est le fruit d'un mouvement de génération spontanée, d'un courant de l'histoire, et qu'en tous cas l'URSS ne s'en fait point une arme. Il a oublié de dire par quel retournement de raisonnement le militant du Kominform qui lutte contre l'ordre établi dans un pays dit bourgeois est un héros et un saint, alors que le militant qui lutte pour la liberté dans un Etat de dictature du prolétariat est un traître à exécuter sans autre forme de procès. Chaque Etat, chaque gouvernement démocratique n'aurait-il pas le droit et le devoir de se défendre contre l'arme nouvelle de destruction par l'intérieur? En vérité, si le Kominform n'était pas aux ordres de Moscou, il s'abstiendrait d'intervenir contre les Etats communistes tels que la Yougoslavie, dont le crime est de défendre son indépendance nationale tout en restant fermement communiste.

59. C'est sur ce fond d'insécurité mondiale que se présente à l'Assemblée le problème de la réglementation et de la réduction des armements.

60. Aux efforts sincères accomplis depuis plusieurs années par la France, parmi bien d'autres, pour parvenir au désarmement, l'Union soviétique s'est sans cesse opposée. Elle n'est sortie de son attitude négative qu'une seule fois, et c'était pour faire de la surenchère. Elle a proposé la réduction d'un tiers des forces armées des grandes Puissances¹. Qui ne voit l'inefficacité d'un système de désarmement dont la mise en vigueur permettrait à l'URSS de conserver la même puissance relative et de persister dans les mêmes méthodes de force? Cette proposition de l'URSS a eu du moins, par contre-coup, un avantage: elle a rendu plus sensible la nécessité d'un contrôle et d'un véritable désarmement dont l'effet serait de placer la puissance militaire de chaque pays au niveau raisonnable arrêté d'un commun accord.

61. Les délégations de la France et de la Norvège n'ont pas eu d'autre but en présentant le projet de résolution qui a recueilli l'approbation de la Commission politique spéciale et qui est

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Séances plénières, Annexes, document A/723.*

soumis maintenant à l'Assemblée générale. Ce projet de résolution n'engage l'Assemblée ni dans une voie de procédure ou d'effet négatif, ni vers des positions qui seraient illusoire ou dangereuses. Il demande simplement de dire que les Nations Unies entendent poursuivre l'application des résolutions antérieurement adoptées à une grande majorité.

62. La force des Nations Unies est dans le jugement universel. Elles n'encourront point de reproche si, dans cette question du désarmement, elles poursuivent honnêtement leur tâche, avec l'espoir que le souci de ce jugement des peuples ramènera les opposants dans les voies de la sagesse et d'une loyale collaboration.

63. M. WIERBLOWSKI (Pologne) déclare que le projet de résolution soumis à l'Assemblée par la délégation de l'URSS, qui est identique à celui que cette même délégation avait présenté à la Commission politique spéciale et que celle-ci a rejeté, pose une importante question de principe, d'une façon simple, claire et directe.

64. En effet, depuis que l'Assemblée générale, par sa résolution 41 (I) du 14 décembre 1946, a recommandé au Conseil de sécurité d'élaborer les mesures indispensables pour la réglementation et la réduction des armements et des forces armées, la majorité a torpillé toute initiative de l'URSS tendant à réduire et à réglementer les armements.

65. Au cours de la troisième session, on a eu recours à tous les arguments, tous les prétextes, tous les stratagèmes, pour masquer aux yeux de l'opinion mondiale l'opposition foncière du bloc anglo-américain à la réduction d'un tiers des forces armées des grandes Puissances, proposée par l'Union soviétique¹.

66. M. Wierblowski n'entrera pas dans les détails de cette argumentation fallacieuse. Le raisonnement tenu à la troisième session par le représentant du Royaume-Uni, qui prétendait rejeter la proposition de l'URSS parce qu'elle n'était pas susceptible de convaincre les peuples du monde que l'Union soviétique est de bonne foi et qu'elle n'a rien à cacher, n'a certainement pas convaincu les peuples du monde que le bloc anglo-américain veut le désarmement.

67. Comme cela a déjà été souligné, l'URSS, suivant sa politique pacifique traditionnelle, a soumis à chaque session de l'Assemblée générale des propositions visant à l'établissement d'une paix durable et, plus particulièrement, au désarmement. La réponse du bloc anglo-américain a toujours été la même: il a intensifié sa course aux armements. Il le faisait, d'ailleurs, ouvertement, il s'en vantait même, proférant des menaces à l'égard de l'URSS qui ne cessait de le mettre en garde contre les dangers d'une telle politique.

68. A cette séance même, le représentant de la France a répété, une fois de plus, la vieille histoire de l'aide apportée à la Pologne par la France en 1939. Cette question a été discutée à maintes reprises au cours de la présente session de l'Assemblée générale et M. Wierblowski ne croit

pas qu'il soit nécessaire de réfuter, une fois encore, cette fable mensongère, qui déforme les faits et sert, en premier lieu, à calomnier l'URSS et à porter atteinte à l'inébranlable amitié qui unit la Pologne à l'Union soviétique.

69. Les arguments les plus invraisemblables ont été invoqués pour rejeter les propositions de l'URSS, si chaleureusement accueillies par l'opinion publique éclairée dans toutes les parties du monde.

70. Le représentant de la Belgique, par exemple, à la troisième session de l'Assemblée générale, concluait fallacieusement que, les fascistes italiens ayant fait usage de gaz toxiques contre l'Ethiopie, il était vain d'interdire l'emploi de la bombe atomique sans avoir, au préalable, instauré le contrôle de la fabrication et de la détention de cette arme.

71. Pour empêcher la mise en application de la résolution 41 (I) du 14 décembre 1946, la Commission des armements de type classique a prétendu que les armes atomiques et les armes de destruction massive ne relevaient pas de sa compétence.

72. Là encore, on a eu recours à un argument trompeur, car si, dans le cadre de la réduction des armements et des forces armées, les armes de destruction massive devaient être considérées séparément des armements de type classique, on pourrait aussi bien prétendre que les armements de type classique eux-mêmes devraient être subdivisés encore et qu'il faudrait considérer séparément, par exemple, les armes de destruction individuelle, les armes de destruction de groupes, les armes de destruction de groupes considérables, et ainsi de suite.

73. L'absurdité de l'argumentation avancée par les Puissances qui veulent se soustraire à l'obligation de fournir des renseignements sur l'arme atomique devient encore plus apparente si l'on imagine qu'il serait logique, dans ces conditions, de créer, par exemple, une commission des revolvers, une commission des mitrailleuses, etc.

74. A la troisième session, lorsque les délégations de la minorité se référaient à l'existence d'une convention sur l'interdiction pure et simple de l'emploi de gaz toxiques, on faisait valoir, dans le bloc anglo-américain, l'argument spécieux qu'une telle convention avait été possible parce que tous les Etats, ou presque tous, possédaient ou pouvaient acquérir des gaz toxiques et que, dans une interdiction, c'était la peur des représailles qui jouait, et rien d'autre. On a usé de cet argument quand l'Union soviétique a proposé la mise en application simultanée de l'interdiction et du contrôle de l'arme atomique. Il était évident, alors, comme il est évident aujourd'hui, que l'on voulait simplement avoir les mains libres, sûr que l'on était de détenir la supériorité.

75. Mais, depuis, la situation a changé. L'illusion dont le bloc anglo-américain s'est nourri si longtemps, à savoir qu'il détenait un monopole — l'illusion qui a servi de base à toute sa politique étrangère, ainsi qu'au plan Baruch — cette illusion a été perdue le jour où le Président des Etats-Unis a annoncé que l'URSS avait le secret de la bombe atomique.

76. Le bloc anglo-américain n'était pas prêt à recevoir cette nouvelle. Se voyant soudain privé de son prétendu monopole, il a follement accélé-

¹ Pour la discussion sur ce sujet au cours de la troisième session, voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie*, 161ème à 163ème séances plénières, et *Première Commission*, 153ème à 160ème, 194ème et 196ème à 198ème séances.

course aux armements, se leurrant de l'espoir qu'il pourrait s'assurer une supériorité numérique. Il n'est guère besoin de souligner les dangers d'une telle politique et combien elle s'écarte des principes sur lesquels est fondé l'établissement d'une paix véritable.

77. Le projet de résolution de l'Union soviétique a été soumis après que l'on a eu officiellement déclaré, à Moscou comme à Washington, que l'URSS possède l'arme atomique. Il ne saurait y avoir de preuve plus éclatante de la bonne foi de l'Union soviétique qui, aujourd'hui comme hier, demande l'interdiction de cette arme. Peut-on avoir le moindre doute sur la sincérité de cette grande Puissance lorsque, tout en possédant l'arme atomique, elle propose de reconnaître qu'il est indispensable que les Etats fournissent des renseignements tant sur les forces armées et les armements de type classique que sur les armes atomiques? Jamais une question plus directe n'a été posée à l'Assemblée.

78. A entendre les représentants du bloc anglo-américain, on croirait qu'ils sont d'accord pour interdire l'arme atomique à la condition qu'au préalable il soit institué un contrôle international de la fabrication et de la détention de cette arme. On croirait qu'ils sont d'accord aussi pour réduire et réglementer les armements de type classique et les forces armées, à la condition que cette réduction et cette réglementation laissent de côté les armes atomiques. Mais, avant de contrôler quoi que ce soit, il faut d'abord savoir ce qu'il y a à contrôler. Et, d'autre part, il est bien évident qu'il ne peut y avoir de désarmement si l'on réduit les armements de type classique sans réduire et réglementer l'arme atomique.

79. Donc, les représentants du bloc anglo-américain ne sont pas d'accord pour réduire et réglementer les armements et les forces armées, puisqu'ils prétendent qu'il faut faire une différence entre les armements de type classique et les armes atomiques. Sans doute une différence existe-t-elle. Il y a, entre ces deux types d'armements, une différence qualitative du même ordre que, par exemple, entre une baïonnette et un tank. De ce point de vue, évidemment, la différence est capitale. Mais l'attitude prise par les divers Etats concernant la fourniture de renseignements sur l'arme atomique est la pierre de touche de leur sincérité dans la solution du problème. Or, on ne peut parler de désarmement si l'on n'en exclut l'arme la plus terrible, la plus destructive, la plus inhumaine de toutes, et si l'on maintient la possibilité d'une folle course aux armements destinés à la destruction en masse.

80. Si l'on désire le désarmement et tout ce qu'il comporte, on ne peut donc faire aucune différence, du point de vue des renseignements à fournir, entre les armements de type classique et l'arme atomique, car, encore une fois, les armements peuvent malaisément être réglementés et réduits, si les Etats ne fournissent pas de renseignements sur les armements de tous types. S'ils ne les fournissent pas, il n'y a rien à contrôler. Peut-on réduire ce dont on ne connaît pas le nombre?

81. Toutes ces questions sont si simples et si claires qu'il est difficile de concevoir qu'on puisse essayer de répondre comme le fait le bloc anglo-américain en déclarant que ceux qui les posent sont de mauvaise foi.

82. Tout le monde le sait: les Etats-Unis accroissent leurs forces armées. Ils augmentent les crédits militaires. Ils ont mis au point, comme l'a révélé le *U.S. News and World Report* du 26 août 1949, un plan détaillé d'invasion de l'Europe, un plan prévoyant l'utilisation de la bombe atomique, une série de bases dans divers pays, ainsi que l'augmentation de sept à quarante divisions de l'effectif des forces terrestres françaises appelées à se battre pour les Etats-Unis.

83. Le Gouvernement des Etats-Unis a conclu le Traité de l'Atlantique Nord et il met actuellement au point le détail des obligations militaires incombant à tous les signataires de ce traité. Le Comité de défense, composé des Ministres de la défense des douze signataires de ce traité, qui vient de se réunir à Paris, sous la présidence de M. Johnson, a non seulement adopté un vaste plan stratégique, mais accepté les propositions américaines de commencer immédiatement la fourniture des armements aux pays de l'Europe occidentale.

84. L'explosion de la nouvelle "super-bombe" atomique à Eniwetok sera un nouveau chaînon dans la politique de réarmement. Les Etats-Unis, résolus à s'armer, font entrave à tout plan réel d'une réduction des armements. L'une des preuves en est ce qui se passe en Allemagne occidentale, où l'on a instauré un gouvernement fantoche, un gouvernement qui n'est que le porte-parole du Département d'Etat américain et où siègent d'anciens nazis. La presse américaine, elle-même, après avoir longtemps gardé le silence, le reconnaît à présent. On parle ouvertement aujourd'hui, officieusement et officiellement, du réarmement de l'Allemagne occidentale et de la création d'une armée allemande. Le maréchal Montgomery vient de déclarer, au cours d'une conférence secrète tenue à New-York avec des représentants de Wall Street, que le réarmement de l'Allemagne occidentale s'impose et qu'il faut y préparer l'opinion publique aux Etats-Unis.

85. Il y a plus. La politique de réarmement poursuivie par les Etats-Unis a créé une atmosphère telle que le chef du gouvernement allemand fantoche, M. Adenauer, a osé dire, dans une interview parue la veille dans le *Cleveland Plain Dealer* qu'il serait non seulement juste, mais nécessaire, que les Etats-Unis octroient une aide militaire à l'Allemagne occidentale, car, a-t-il ajouté, si l'on doit choisir entre le danger provenant de l'Union soviétique et celui de la reconstruction allemande, le danger soviétique pèse davantage dans la balance.

86. Ces paroles ont été prononcées par le chef d'un gouvernement fantoche installé dans un territoire qui, conformément aux accords de Yalta et de Potsdam, devrait être placé sous le contrôle des quatre Puissances intéressées, lesquelles comprennent l'Union soviétique. Ainsi donc un pantin, qui ne dit que ce que le Département d'Etat américain lui fait dire, incite à la guerre.

87. La Pologne, voisine de l'Allemagne et première victime de l'agression hitlérienne, a le droit de poser clairement cette question.

88. Cet exemple frappant de la politique de guerre du bloc anglo-américain, cet exemple de la politique visant à favoriser les tendances révisionnistes allemandes, à réarmer l'Allemagne occidentale et à favoriser le retour au pouvoir

d'éléments hitlériens, prouve le bien-fondé des accusations de la minorité.

89. C'est pourquoi il faut qu'elle avertisse le monde, et plus particulièrement ceux qui n'ont pas passé par les douloureuses expériences de la guerre. C'est pourquoi elle se sent tenue de proclamer les craintes qu'elle éprouve. Elle sait à quoi une telle politique peut aboutir.

90. Quel contraste avec l'action pacifique poursuivie sans relâche par l'URSS et les pays de démocratie populaire! Sortis de la guerre affaiblis, ruinés, ces pays ont concentré tous leurs efforts sur la politique intérieure, sur la reconstruction et le développement de leur économie nationale, et, dans le domaine de la politique étrangère, sur une paix durable.

91. On n'a pas hésité, du haut de la tribune de l'Assemblée générale, à accabler ces pays de calomnies de toutes sortes. Mais personne, malgré tout, n'a osé soutenir que ces pays soient engagés, comme les Etats-Unis, dans la course aux armements. Les pays de démocratie populaire et l'URSS, comme le démontre le projet de résolution de l'URSS, ne désirent que la paix, n'ont rien à cacher et sont prêts à accepter tout véritable système de contrôle international.

92. Mais le manque de sincérité et l'argumentation fallacieuse caractérisent tout ce que les représentants du bloc anglo-américain professent, concernant le contrôle international. Ils reprochent à l'URSS de vouloir placer le système de contrôle dans le cadre du Conseil de sécurité et de le soumettre ainsi à la règle de l'unanimité.

93. M. Vychinsky, en réponse à une question précise du représentant du Royaume-Uni, à la troisième session, a déclaré formellement que la règle de l'unanimité ne s'appliquerait en aucun cas aux décisions prises par l'organisme de contrôle. M. Molotov avait déjà donné la même assurance deux ans auparavant.

94. Comme l'a rappelé M. Wierblowski à la Commission politique spéciale, la délégation de la Pologne a cru utile de préciser encore une fois, en soumettant un projet de résolution à la troisième session de l'Assemblée générale¹, que l'organisme international de contrôle, institué dans le cadre du Conseil de sécurité, aurait pour mission de surveiller et de contrôler l'application des mesures relatives à la réduction des armements* et des forces armées, étant entendu que le vote affirmatif de tous les représentants des Etats membres permanents du Conseil de sécurité ne sera point exigé pour l'adoption des décisions de l'organisme international de contrôle et portant sur les mesures de vérification et d'inspection par ledit organisme.

95. Ce projet de résolution, dont la minorité pensait qu'il était de nature à calmer toutes les inquiétudes des représentants du bloc anglo-américain, a été rejeté en commission. Mais c'est l'URSS qui est accusée d'être de mauvaise foi!

96. On peut se lasser d'entendre porter les mêmes accusations absurdes; on peut se lasser de poser des questions auxquelles jamais on ne reçoit de réponse — comme, par exemple, de demander au représentant des Etats-Unis de dire

ce que les Etats-Unis ont fait pour réduire leurs dépenses militaires, ou s'il n'est pas vrai qu'ils s'immiscent dans les affaires intérieures d'autres pays, ou ce qu'ils ont fait, en application des dispositions de la résolution 110 (II) du 3 novembre 1947, pour combattre les dangereuses activités de ceux qui, aux Etats-Unis, incitent à la guerre. Mais, si les représentants du bloc anglo-américain s'imaginent qu'ils tromperont l'opinion publique mondiale en votant contre le projet de résolution de l'URSS, ils surestiment singulièrement la puissance de leur propagande. Ils ne devraient pas oublier que, selon le mot de Lincoln, il n'est pas possible de tromper tout le monde, tout le temps.

97. M. CISNEROS (Pérou) déclare qu'il tient à exposer brièvement les raisons pour lesquelles la délégation du Pérou votera à l'Assemblée dans le sens où elle a déjà voté en commission.

98. Il n'est pas d'argument qui puisse actuellement convaincre l'URSS, ni les délégations qui soutiennent ce pays, que l'on pourrait commencer à lutter contre la guerre en réduisant uniformément d'un tiers les armements de type classique et toutes les forces armées des membres permanents du Conseil de sécurité. Ces délégations ont déclaré qu'elles souhaitent, certes, une telle réduction, mais qu'il faut interdire en même temps la fabrication et l'emploi des armes atomiques.

99. Cependant, lorsqu'on en vient précisément aux moyens d'assurer de façon efficace une telle interdiction, c'est-à-dire aux moyens d'établir un contrôle international permanent portant aussi bien sur les matières premières que sur les usines et les fabriques, ces délégations se dressent indignées, affirmant qu'un tel contrôle constituerait une atteinte à la souveraineté des divers pays; elles proclament que ce sont leurs propres gouvernements qui sont les vrais pacifistes, alors que les Etats-Unis et le Royaume-Uni, avec les autres gouvernements qui leur emboîtent le pas, sont des fauteurs de guerre.

100. L'URSS et les pays qui la soutiennent veulent que les armements soient réduits; mais ils ne veulent pas divulguer l'importance de leurs propres armements et ils n'acceptent le contrôle de l'énergie atomique que dans la mesure où ce contrôle s'exerce chez les autres. Le territoire des autres devrait être soumis sans réserves à la vigilance de l'opinion publique nationale et étrangère; mais l'URSS et les pays qui la soutiennent ne veulent pas que ce même contrôle puisse s'appliquer aussi facilement dans leur propre territoire clos, et, même s'ils admettaient qu'il puisse s'appliquer, ils établiraient leur propre contrôle rigoureux sur les mesures éventuelles de contrôle. Ils veulent que l'emploi de l'arme atomique soit interdit, mais interdit aux autres seulement, et n'acceptent d'envisager de réduire les armements de type classique qu'après qu'aura été interdite l'arme atomique.

101. En fait, dès la Conférence de San-Francisco, alors que la paix n'était pas encore établie, l'horizon commençait déjà à se couvrir de nuages par suite des premières manifestations des efforts de dissociation de l'URSS, qui rendirent nécessaires de déplorables compromis. Devant l'insécurité grandissante causée par la menace soviétique, les pays américains se sont réunis pour signer le Traité de Rio-de-Janeiro et confirmer

¹ Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Séances plénières, Annexes, document A/732.

de manière définitive leur solidarité dans la défense du continent américain.

102. M. Cisneros souligne que ce traité n'est pas autre chose que la confirmation solennelle de la parole donnée. Il n'est dirigé contre personne et n'a d'autres fins que de défendre l'Amérique contre tout agresseur éventuel, y compris l'Union soviétique si celle-ci attaquerait un pays d'Amérique. Faire passer ce traité pour un instrument de guerre, c'est le calomnier et c'est calomnier le continent américain tout entier, car ceux qui jouent avec le spectre de la guerre ne sont pas les nations de l'Occident.

103. A la 258ème séance, le représentant de la RSS d'Ukraine a dit qu'une troisième guerre mondiale consacrerait le triomphe du communisme dans le monde, tout comme la première a amené le communisme au pouvoir et que la seconde en a assuré l'affermissement. Il n'a sans doute pas compris la portée de ses paroles; en effet, si les communistes pressentent ou savent qu'une troisième guerre leur vaudrait la victoire, qui donc, sinon eux, peut chercher à provoquer cette troisième guerre? Mais M. Cisneros ne croit pas qu'une telle affirmation soit autre chose qu'un projectile verbal de plus dans le bombardement de paroles et de gestes dont la fumée s'est déjà tant de fois élevée à la tribune de l'Assemblée. Il espère que les communistes devront reconnaître, en fin de compte, que la guerre serait une catastrophe pour le monde entier, sans exception les communistes. C'est pourquoi ceux-là ont raison qui persistent à prendre le parti du bon sens, du droit, de la justice et de l'amour de l'humanité.

104. En terminant, le représentant du Pérou adresse de nouveau un pressant appel aux grandes Puissances pour qu'elles acceptent de désarmer et de collaborer à la solution de ce problème vital.

105. M. HICKERSON (Etats-Unis d'Amérique) dit que la question dont l'Assemblée générale est maintenant saisie est de savoir si la Commission des armements de type classique a répondu de façon appropriée et acceptable à la demande contenue dans la résolution 192 (III) de l'Assemblée générale du 19 novembre 1948.

106. Cette résolution demandait tout d'abord qu'il soit procédé à un recensement des armements de type classique et des forces armées, puis qu'un système d'inspection et de vérification soit institué pour assurer l'exactitude de ce recensement. C'est là, semble-t-il, une demande modeste, surtout si on la compare à la proposition radicale présentée à la troisième session par la délégation de l'URSS.

107. En rejetant purement et simplement le projet de résolution de l'URSS et en adoptant au lieu de ce projet le texte de la résolution 192 (III)¹, l'Assemblée générale a fait preuve d'une sagesse que lui avaient enseignée les efforts de désarmement tentés vainement entre les deux dernières guerres mondiales. Au cours de cette période, de nombreux pays, dont les Etats-Unis, n'avaient pas encore compris que le désarmement ne pouvait être effectué avec succès que dans une atmosphère de sécurité et de confiance internationales et dans le cadre d'un système de contrôle international propre à garantir la bonne foi de

tous les pays participants. Quelques Etats, cependant, comprenant entre autres, ce qui est significatif, la France et la Norvège, auteurs du projet de résolution adopté par la Commission politique spéciale et dont l'Assemblée est maintenant saisie, avaient reconnu, dès ce moment-là, ces nécessités de la vie internationale. Mais la plupart des pays ont dû recevoir cet enseignement à la dure école de la deuxième guerre mondiale, que les préparatifs clandestins de l'Allemagne nazie avaient rendue possible.

108. Ceux qui ont rédigé la Charte à San-Francisco avaient encore présentes à l'esprit ces récentes et impressionnantes leçons. Aussi n'est-ce pas par hasard que l'on trouve, en parcourant les dispositions de la Charte relatives au désarmement, la réaffirmation de la nécessité de créer, tout d'abord une atmosphère de confiance internationale et de sécurité avant de se lancer dans des mesures concrètes de désarmement.

109. C'est en se fondant sur ce principe que l'Assemblée générale, à sa troisième session, a écarté si rapidement, et de façon si décisive, la proposition fallacieuse de l'URSS qui tendait à réduire d'un tiers les armements. C'est conformément à ce même principe que, dans un effort tenté en vue d'obtenir une légère amélioration de la situation internationale et un renforcement de la sécurité et de la confiance, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 192 (III), laquelle demandait qu'il soit procédé au recensement des armements de type classique et des forces armées.

110. Défendant cette résolution à la troisième session, le représentant des Etats-Unis a déclaré que le recensement des armements qu'elle prévoyait ne serait sans doute pas une mesure spectaculaire, mais que ce serait un geste honnête qui permettrait d'établir une base solide sur laquelle l'Assemblée pourrait continuer, lors de sa session suivante, à édifier les bases essentielles de la paix.

111. Or, un an plus tard, non seulement ces bases essentielles n'ont pas été édifiées, mais encore les travaux de terrassement n'ont même pas été entrepris. Il est facile d'établir qui porte la responsabilité de ce résultat négatif et destructif.

112. La Commission des armements de type classique a répondu à la demande contenue dans la résolution 192 (III) en préparant une série de propositions prévoyant le recensement des armements de type classique et des forces armées des Etats Membres et en prévoyant un système qui permettrait de vérifier ce recensement de façon adéquate. Ces propositions ont été adoptées par une majorité importante de la Commission, malgré l'opposition de l'URSS. Elles ont ensuite été présentées au Conseil de sécurité²; neuf membres de celui-ci sur onze les ont approuvées; mais l'URSS leur a opposé son veto³. Après un examen détaillé, la Commission politique spéciale, par 42 voix contre 5, avec 5 abstentions, a adopté le projet de résolution de la France et de la Norvège qui porte approbation de ces propositions.

113. Ces faits sont suffisamment éloquents. La seule question qui reste encore sans réponse est de savoir pourquoi l'URSS a barré la route à

¹ Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, 163ème séance plénière.

² Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, n° 46.

³ Ibid., quatrième année, n° 48.

ces propositions en faisant usage de son droit de veto. Au cours de toutes les discussions qui ont eu lieu à la Commission des armements de type classique, au Conseil de sécurité ou à la Commission politique spéciale, personne n'a jamais prétendu que ces propositions n'étaient pas appropriées ou qu'elles n'auraient aucune efficacité. Au contraire, ceux qui les ont défendues ont souligné, à plusieurs reprises, leur bonne foi fondamentale résultant du fait qu'elles donnaient des garanties quant à l'exactitude et à la validité des renseignements fournis. De même, ceux qui ont parlé contre ces propositions se sont plaints vigoureusement de leur caractère sévère et complet. Ainsi, par exemple, le représentant de la RSS d'Ukraine les a critiquées parce qu'elles demandaient des renseignements sur les forces de réserve aussi bien que sur l'armée active. De même, le représentant de l'URSS les a condamnées parce qu'elles demandaient que l'on fournisse des renseignements sur l'organisation administrative des forces armées, renseignements qu'il a qualifiés d'extrêmement confidentiels. Ces critiques sont significatives parce qu'elles dévoilent la vraie raison profonde de l'opposition de l'URSS aux propositions de la Commission.

114. Le représentant du Royaume-Uni, parlant à la Commission politique spéciale, le 16 novembre 1949, a donné une description exacte de la position de l'URSS, qu'il a définie en disant que l'Union soviétique ne veut pas que le reste du monde sache quel est l'état actuel de ses armements et de ses forces armées, et qu'elle ne veut même pas que le reste du monde sache ce qui, dans les démocraties ordinaires que l'URSS dépeint si volontiers comme réactionnaires, est présenté au Parlement, publié dans les quotidiens et diffusé par la radio.

115. Fidèle à ses habitudes, la délégation de l'URSS a tenté de dissimuler ses véritables intentions et de semer la confusion en formulant des accusations extravagantes d'espionnage et en soumettant une contre-proposition spéieuse, qui se bornait à exiger la communication d'informations touchant les armements de type classique et les forces armées à l'exclusion de toute vérification. Ce qui plus est, ils ont combiné leur proposition sur les informations touchant les armements de type classique et les forces armées avec une proposition qui prévoyait la communication de renseignements sur les armes atomiques, négligeant complètement la différence fondamentale qui existe entre ces deux domaines et qui ne permet pas de les examiner dans le cadre d'un seul et même plan.

116. La proposition de l'URSS a déjà été rejetée, et d'une façon décisive, par le Conseil de sécurité¹ aussi bien que par la Commission politique spéciale. Il ne faut pas se faire d'illusions quant aux motifs qui ont poussé les auteurs de cette proposition à la soumettre une troisième fois, sous la forme du document A/1169. C'est là une autre tentative faite, sans aucun doute, en vue de semer la confusion et de camoufler, derrière cet écran de fumée, le fait que l'Union soviétique refuse de participer à l'application du plan des Nations Unies relatif au contrôle de l'énergie atomique et à l'interdiction de l'arme atomique. L'URSS s'est opposée au recensement des arme-

ments et des forces armées parce que ce recensement ne portait pas sur les armes atomiques. Mais, en même temps, ses représentants ont refusé de collaborer au plan établi par les Nations Unies, plan qui aurait rendu un tel recensement des armes atomiques purement théorique, puisqu'il aurait complètement supprimé ces armes elles-mêmes.

117. Tout le monde reconnaît que la question des armes atomiques et celle des armements de type classique et des forces armées constituent deux aspects différents d'un seul et même problème général. Tout le monde reconnaît également qu'il est impossible de régler l'une de ces questions d'une façon efficace tout en en négligeant l'autre. Et tous les gens de bon sens se rendent compte qu'il existe des différences fondamentales entre ces deux questions, différences qui font qu'il est nécessaire de les examiner séparément et de manières différentes. Une fin de compte, lorsque tous les détails de chacune de ces questions auront été suffisamment examinés et mis au point, ils devront être coordonnés et intégrés dans le cadre d'un plan ou d'un système général de sécurité collective. Mais il ne faut pas oublier que le recensement des armements de type classique concerne des armes qui doivent faire l'objet d'une réglementation et qui, on l'espère sincèrement, seront réduites. Il faut se rendre compte aussi que le plan des Nations Unies en vue du contrôle et de l'interdiction de l'arme atomique tend à abolir complètement cette arme et à la faire disparaître des armements nationaux. Ce que les Etats-Unis désirent, c'est de l'abolir en conformité de ce plan, et non de la soumettre au recensement. C'est l'Union soviétique, et elle seule, qui a empêché la signature d'une ou de plusieurs conventions donnant effet au plan des Nations Unies relatif au contrôle de l'énergie atomique et à l'interdiction de l'arme atomique.

118. La grande majorité des Etats Membres s'en sont clairement rendus compte dès la première session de l'Assemblée générale. L'URSS a cherché d'une façon persistante à obscurcir cette situation qui était claire pour tous, en soumettant proposition sur proposition, afin de fondre ces deux questions, d'en faire un affreux mélange et d'y introduire la confusion empêchant toute solution satisfaisante du problème. C'est cette même volonté persistante qui caractérise le projet de résolution actuellement soumis à l'Assemblée. Il convient de le rejeter d'une façon aussi catégorique que l'on a rejeté les propositions précédentes.

119. Il faut le rejeter également parce qu'il ne prévoit aucune inspection ni aucun autre moyen de vérifier les informations, une fois que celles-ci auront été soumises. Cette omission caractérisait du reste les autres propositions superficielles que l'Union soviétique avait présentées sur cette question.

120. En effet, le projet de résolution de l'URSS signifie que ce pays soumettra des informations, mais que le monde devra croire en leur exactitude. L'URSS n'acceptera aucune vérification.

121. Au cours des débats qui ont eu lieu, à la Commission politique spéciale au sujet de la question de l'énergie atomique, M. Vychinsky a affirmé à maintes reprises que l'Union soviétique était disposée à ouvrir toutes grandes ses portes pour permettre une inspection périodique de ses

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, quatrième année, n° 48.

installations produisant de l'énergie atomique. L'inspection périodique de ces installations ne suffit absolument pas à régler le problème du contrôle efficace de l'énergie atomique et de l'interdiction des armes atomiques. Mais, lorsque le représentant de l'URSS a indiqué que son pays était prêt à accepter ces inspections périodiques, M. Hickerson lui a demandé, à la Commission politique spéciale, s'il consentait à soumettre également aux inspections les armements de type classique et les forces armées; en effet, il s'agit là d'un domaine auquel il conviendrait d'appliquer l'inspection périodique. Or, cette question est demeurée sans réponse.

122. Le Gouvernement des Etats-Unis ne s'attend pas à ce que les autres nations acceptent, sans poser de questions, les renseignements qu'il pourra leur soumettre. De même, il estime que l'Union soviétique ne devrait pas demander aux autres nations d'accepter purement et simplement tout renseignement et toute information qu'elle jugerait bon de mettre à leur disposition.

123. Si les Etats-Unis sont disposés à livrer à l'inspection leurs documents et leurs installations, afin de permettre que les renseignements qu'ils soumettent soient contrôlés et vérifiés comme il se doit, pourquoi l'URSS n'en ferait-elle pas autant?

124. La vraie démocratie, où le peuple insiste pour être tenu entièrement au courant de toutes les mesures prises par ses dirigeants, permet de vérifier d'une façon raisonnablement satisfaisante la validité et l'exactitude de toute information soumise par le gouvernement. Quant à la méthode de gouvernement qui est en vigueur dans l'Union soviétique, elle ne fournit pas de garanties correspondantes.

125. Il est fort étrange que ce soient précisément les nations qu'on accuse avec une telle véhémence de fomenter une nouvelle guerre et de préparer l'agression qui soient disposées, toutes sans exception, à accepter les propositions de la Commission des armements de type classique avec tout ce qu'elles comportent dans les domaines de l'inspection et du contrôle, alors que les seules nations qui refusent avec persistance d'accepter ces propositions sont les nations qui formulent ces accusations et qui ne professent que les intentions les plus pacifiques.

126. Cependant, ces propositions prévoient une entière réciprocité d'action. Elles n'exigent pas d'une nation davantage de renseignements qu'elles n'en demandent à une autre. Elles ne visent pas à soumettre une nation à une inspection et à une vérification plus sévères qu'une autre. Il est donc manifestement absurde, de la part des représentants de l'URSS, de dénigrer ces propositions et de les représenter comme un infâme complot d'espionnage ourdi contre les forces armées de ce pays. S'ils continuent à garder le secret, ils ne devraient pas être surpris de voir mettre en doute leurs intentions. C'est là le nœud de toute la question.

127. M. Hickerson rappelle qu'il a indiqué à la Commission politique spéciale que si les nations de l'Europe occidentale réarment ce n'est pas parce qu'elles sont opposées au désarmement, et que si les Etats-Unis les aident à réarmer ce n'est pas parce que les Etats-Unis sont opposés au désarmement. Ces nations réarment, et les

Etats-Unis les y aident, parce qu'elles redoutent les intentions de l'Union soviétique.

128. M. Hickerson a également déclaré que l'URSS avait le pouvoir d'améliorer, de façon réelle et durable, l'atmosphère internationale; en effet, sans cette amélioration dans les relations internationales, il n'y a que peu d'espoir de réaliser un progrès véritable dans la voie de la paix mondiale. C'était là le but réel de la résolution 192 (III) de l'Assemblée générale. Son objectif principal n'était pas seulement le rassemblement d'informations, car toutes les informations qui pourraient être recueillies grâce à la mise en œuvre de propositions telles que celles de la Commission des armements de type classique ne seraient que des moyens permettant d'atteindre une fin. Le but essentiel recherché, c'était de donner quelque confiance au monde, car on espérait que tel serait le résultat d'un échange d'informations contrôlées. On avait espéré encourager et stimuler l'adoption de nouvelles mesures propres à atteindre l'objectif de la paix mondiale.

129. Si l'URSS était disposée à accepter les propositions relatives au recensement et à la vérification, le résultat le plus important ne serait pas les informations éventuellement obtenues de cette manière. Ce serait plutôt le fait que, pour la première fois, l'Union soviétique aurait accepté à l'occasion de questions touchant la paix et la sécurité mondiales, de se joindre à la famille des nations dans un effort de véritable coopération.

130. Malheureusement, l'URSS n'est pas encore disposée à se joindre à la famille des nations en tant que membre actif. Elle y est toujours invitée cependant et il est à espérer qu'un jour prochain elle acceptera cette invitation.

131. C'est à cette fin que le projet de résolution de la Commission politique spéciale recommande que le Conseil de sécurité poursuive l'étude de la réglementation et de la réduction des armements de type classique et des forces armées, par l'entremise de la Commission des armements de type classique, conformément au plan de travail de cette dernière.

132. A cet égard, M. Hickerson signale que les travaux et les efforts qui ont permis la mise au point de ces propositions ne seront pas nécessairement vains, en dépit du fait que le veto de l'Union soviétique rend impossible la mise en œuvre des propositions que le projet de résolution invite l'Assemblée générale à approuver. Si on les considère du point de vue des plans futurs, plutôt que du point de vue de l'application immédiate, ces propositions entrent facilement dans le cadre du plan de travail de la Commission, à la section III du document de travail, relative aux garanties prévues pour un plan de désarmement. On pourrait poursuivre les travaux ainsi entrepris dans l'espoir de voir élaborer un plan réalisable de désarmement. D'ici là, la situation mondiale se sera peut-être heureusement améliorée, permettant ainsi d'entreprendre au moins la mise en œuvre de ce plan.

133. Pour ces raisons, la délégation des Etats-Unis votera en faveur du projet de résolution approuvé par la Commission politique spéciale et se prononcera contre le projet de résolution de l'Union soviétique.

134. Le PRÉSIDENT annonce que la liste des orateurs est close.

La séance est levée à 13 h. 5.